



**Déclaration SNES – SNUEP – FSU
CAPN CPE – Affectations à Wallis et Futuna
26 septembre 2017**

L'été a été riche en annonces et décisions gouvernementales mettant une fois de plus à mal les solidarités et les droits sociaux : réduction des dépenses publiques, réforme du code du travail sans débat démocratique dans le sens de toujours plus de précarité. Pour la Fonction Publique, le gouvernement retrouve le chemin classique de la mise en cause des fonctionnaires : suppression de 120 000 postes sur le quinquennat, retour du gel du point d'indice, augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence, remise en cause évoquée du calendrier PPCR... Il poursuit une politique libérale lourde de conséquences pour les salarié-es et les retraité-es en s'attaquant à notre modèle social. Manifestement, juguler la pauvreté, lutter contre les inégalités et la précarité ne sont pas les priorités de ce gouvernement.

Dans l'éducation, la rentrée 2017 s'est effectuée dans un contexte de hausse des effectifs élèves et de conditions de travail difficiles. Les 4 400 emplois créés ne permettront pas de faire face à l'arrivée de 50 000 élèves supplémentaires dans le secondaire concentrés essentiellement sur deux niveaux, Sixième et Terminale. Dans les établissements, les effectifs explosent et de plus en plus de classes dépassent les 35 élèves. De nombreux établissements sont dans l'action pour obtenir des moyens supplémentaires afin de limiter les effets négatifs des effectifs surchargés. Les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels sont particulièrement difficiles. Les vies scolaires qui voient la suppression de milliers de contrats aidés, ne sont pas épargnées. Ces suppressions portent sur des missions indispensables au bon fonctionnement des établissements et touchent particulièrement les académies et établissements qui concentrent le plus de difficultés sociales. Le SNES-FSU soutient les établissements en lutte pour le maintien des personnels sur ces postes. Il interviendra pour faire valoir les besoins criants des établissements comme les droits des personnes à l'emploi et à la formation. En Martinique, les vies scolaires sont en grève depuis septembre. Pour la catégorie, l'actualité reste toujours et encore le manque de CPE malgré des besoins éducatifs croissants. Les 250 postes de 2017 demeurent bien insuffisants pour répondre aux besoins de cette rentrée. Le manque de titulaires persiste, le vivier de titulaires remplaçants reste exsangue et le recours aux contractuels explose. Plus que jamais, l'amélioration des conditions de travail et l'exercice du métier dans toutes ses dimensions passent par une augmentation du taux d'encadrement et un travail collectif facilité. Les créations de postes de CPE et la relance des recrutements sont urgentes. Le SNES-FSU continuera de mener la bataille sur ce dossier de l'emploi.

L'engagement du SNES-FSU pour faire évoluer le référentiel de compétences de 2013 et actualiser la circulaire de missions a conforté la reconnaissance des fondamentaux éducatifs

du métier. La carrière, l'évaluation des personnels sont redessinées. Le SNES-FSU sera vigilant pour que les nouvelles modalités d'évaluation ne donnent pas lieu à de nouvelles dérives managériales et restent centrées sur le coeur des missions. La nécessité d'une inspection issue du corps reste plus que jamais d'actualité.

L'actualisation des missions constitue une dynamique pour le métier, mais elle doit être accompagnée sur le terrain. L'adaptation des attendus des concours et de contenus de formation sont des dossiers incontournables pour le SNES-FSU. Intégrer dans les pratiques, à tous les niveaux de l'institution, les avancées de la circulaire de missions est une bataille d'actualité.

Enfin, nous saisissons l'occasion de cette réunion pour dire notre colère et notre indignation à la lecture du tableau recensant les ATD et ATP accordées. Nous observons, en ce qui concerne l'académie de Corse, qu'outre l'ATD octroyée très rapidement à l'issue du mouvement à la première non entrante alors qu'un refus catégorique avait été opposé à notre demande en CAPN d'ouvrir une capacité, une ATP a été octroyée aux troisième et quatrième non entrants et refusée à la deuxième ! Le SNES a soutenu la demande de cette collègue, deuxième au barème, éloignée pour la troisième année de son conjoint. Les motifs invoqués pour l'attribution des deux ATP, sont, pour l'une, « rapprochement de conjoint », alors que le collègue concerné ne bénéficiait d'aucune bonification familiale lors des opérations du mouvement et, pour l'autre, « situation particulière », on imagine aisément ce que cela veut dire ! Vous comprendrez que la collègue, que l'on désignera par le numéro 2 pour ne pas la citer dans notre déclaration, vive très mal le sort particulier qui lui a été réservé. Nous demandons pour elle réparation par l'attribution d'une ATD pour l'académie de Corse.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, nous rappelons notre demande du 27 septembre 2016 d'un point exhaustif sur les postes de CPE à Wallis et Futuna. Nous réitérons notre demande : postes gelés ? Recrutement de contractuels ?

Nous avons également abordé la question du respect des obligations de service de nos collègues mis à disposition dans les territoires et avons cité l'exemple de la Polynésie. Cette question reste également d'actualité.

Le SNES-FSU continuera à porter ses revendications pour le système éducatif. Il appelle à construire avec les autres fédérations de fonctionnaires une mobilisation forte contre cette politique d'austérité et de casse sociale, à commencer par la journée d'action du 10 octobre prochain.